



RÈGLEMENT GÉNÉRAL

EN VERSANT L'ACOMPTE DE RÉSERVATION, L'HÔTE ACCEPTE AUTOMATIQUEMENT LE RÈGLEMENT SUIVANT

HORAIRE D'OUVERTURE DES PORTILLONS : DE 8h À 23h

Vous trouverez ci-dessous toutes les règles requises par le gouvernement italien et la région du Piémont en matière de confinement et de lutte contre la propagation du virus COVID-19. Nous vous rappelons que les directives ci-dessous servent à vous et à nous assurer une sécurité sanitaire maximale :

- Nous vous invitons à rester chez vous en présence de fièvre (37,5°C) ou d'autres symptômes de la grippe et, dans ce cas, à appeler votre médecin traitant ou votre PLS
- Il est recommandé de rester à la maison si vous avez été en contact avec des personnes séropositives au cours des 14 jours précédents.
- Il faut être conscient et accepter le fait qu'il n'est pas possible de rester et qu'il faut le déclarer à temps si, même après l'entrée, des conditions dangereuses existent (symptômes de grippe, apparition de fièvre, etc...).
- Conscience et acceptation du fait qu'il n'est pas possible de rester si vous séjournez (en utilisant la même unité d'hébergement, etc.) avec une personne soupçonnée COVID 19
- L'engagement de respecter toutes les dispositions en matière d'hygiène et celles relatives aux mesures correctes de distanciation comportementale
- Veiller au respect d'un espacement interpersonnel (sauf pour les membres d'un même ménage) d'au moins un mètre dans tous les espaces communs
- Il est conseillé de toujours utiliser le masque lorsqu'il n'est pas possible de garantir une distance interpersonnelle d'au moins un mètre (sauf pour les personnes appartenant au même noyau familial) et lorsqu'on ne pratique pas d'activité physique.
- Il est toujours obligatoire de porter le masque à l'intérieur des installations communes (il peut être retiré une fois dans la douche/les toilettes ou au lavabo). Pour les personnes qui séjournent dans des mobil-homes, appartements, campings et caravanes équipés, il est vivement recommandé d'utiliser leurs propres toilettes afin de réduire l'afflux dans les salles de bains communes.
- Les enfants de moins de 6 ans et les personnes handicapées ne sont pas obligés d'utiliser un masque.
- En dehors de tous les points d'agrégation (Piscine, Réception, Marché, Restaurant, Bar, Plage, Salles de bain etc.) ou d'entrée/sortie du camping sont installés des distributeurs de solution désinfectante que nous vous invitons à toujours utiliser.
- L'accès à la piscine et à la plage est gratuit mais ils sont contingentés, il est donc obligatoire de réserver à la réception.
- Le restaurant est actif avec un service à table, des plats à emporter et des livraisons. En ce qui concerne le service à table, il est toujours recommandé de réserver. La livraison (livraison directement sur l'emplacement ou l'unité d'hébergement) est active pour le déjeuner et le dîner ; commande avant 12h00 pour le déjeuner et commande avant 18h00 pour le dîner.
- Accès au marché : 2 personnes maximum en même temps, avec masque
- L'aire de jeux pour les enfants de 0 à 6 ans est ouverte et accessible à un maximum de 3 enfants toujours accompagnés de leurs parents qui, en présence d'autres familles, sont tenus de porter le masque.
- L'aire de jeux pour les enfants à partir de 6 ans est ouverte avec un accès pour un maximum de 6 enfants avec l'obligation d'utiliser le masque s'il y a d'autres enfants n'appartenant pas au même noyau familial.
- Les rassemblements de personnes sont interdits.
- Service de taxi : 1 seul membre de la famille, les autres passagers doivent rejoindre le bateau par le quai.

CHECK-IN EMPLACEMENTS de 13h à 21h30

CHECK-IN MOBIL-HOMES ET APPARTEMENTS de 16h à 21h

CHECK-IN : à l'arrivée, tous les clients devront remettre à la réception les pièces d'identité de toutes les personnes présentes (ces documents ne sont pas conservés en réception mais restitués immédiatement au client une fois l'enregistrement terminé). Ils devront également fournir la plaque de la voiture, celle du chariot bateau et celle du bateau le cas échéant.

BRACELET D'IDENTIFICATION : Un bracelet d'identification, en tissu anallergique, sera remis à tous les hôtes. Ce bracelet devra impérativement être porté pendant toute la durée du séjour dans notre camping.

En cas de détérioration ou de perte, veuillez en demander un autre à la réception.

EMPLACEMENT : au moment du check-in, il vous sera demandé de verser une caution de 20,00 € pour le pass du camping. Ce pass vous servira non seulement pour entrer et sortir du camping mais aussi pour le centre de tri sélectif. La caution vous sera restituée au moment du check-out contre restitution du pass.

L'emplacement est assigné par la Direction et uniquement après avoir reçu son autorisation, il sera possible de changer d'emplacement. Conformément aux nouvelles normes de lutte contre les incendies, votre caravane/tente doit être installée au centre de l'emplacement en laissant un espace libre d'un mètre au moins par rapport aux autres emplacements afin de disposer d'une distance minimale de 2 m entre chaque unité de logement. La réglementation en matière de lutte contre les incendies

attire l'attention sur les bonbonnes de gaz qui ne doivent pas être exposées au soleil. En outre, une seule bonbonne est autorisée par emplacement. Le campeur doit contrôler fréquemment le tuyau de raccordement du gaz et il ne doit pas utiliser le barbecue à proximité des unités de logement. L'utilisation du barbecue au charbon de bois n'est autorisée dans l'emplacement que si une distance de sécurité est respectée.

Les éventuelles cartes conventionnées telles que ACSI card, Adac Spaarkarte, etc., doivent être présentées à l'arrivée et **non** le jour du paiement.

MOBIL-HOMES : au moment du check-in, il vous sera demandé de verser une caution de 100,00 € en espèces ou par carte Visa/Mastercard ; au moment du check-out, cette caution vous sera restituée après restitution du pass et des clés et contrôle du logement par notre personnel.

Les chiens et/ou autres animaux ne sont pas admis dans les logements et les zones environnantes.

L'utilisation du barbecue au charbon de bois n'est autorisée (en respectant toujours une distance de sécurité et en contrôlant la fumée) que dans le jardin du logement. Elle est interdite sur les balcons des appartements.

CAISSE : le service est disponible de 8h à 12h et de 16h à 20h ; en dehors de ces horaires, il n'est pas possible d'effectuer de paiements parce que le personnel du check-in n'y est pas autorisé.

JOUR du DÉPART : les emplacements doivent être nettoyés et libérés au plus tard à 12h, les logements au plus tard à 10h. Dans le cas contraire, le tarif journalier sera appliqué. En ce qui concerne les logements, il faut remettre le reçu de la caution avec les clés. Le nettoyage des logements est à la charge du client, dans le cas contraire, il devra payer les frais correspondants en fonction du type de logement. Nous invitons tous les clients à respecter l'ensemble des horaires de départ ci-dessus. **De 23h à**

8h, les portillons sont fermés et il n'est donc pas possible de partir pendant la nuit.

UNE ARRIVÉE ANTICIPÉE NE COMPORTE PAS L'AUTORISATION D'UN DÉPART ANTICIPÉ

Si, pour une raison quelconque, l'hôte souhaite anticiper son départ par rapport à la date de réservation, il devra de toute façon payer la totalité du séjour réservé.

Le solde du séjour dans les emplacements de camping doit être versé au moins **la veille** du départ.

Le solde du séjour dans les logements doit être versé au moins **deux jours avant** le départ.

Dans le cas d'offres/cartes remise/prix spéciaux, etc., le paiement doit exclusivement être effectué en **espèces** (pas de cartes bancaires/cartes de crédit).

COLLECTE SÉLECTIVE : les déchets doivent être portés au centre de collecte du camping. La collecte sélective est une obligation légale et nous vous invitons donc à respecter les modalités mises en place par notre Commune pour jeter les déchets en suivant les informations fournies par la réception que vous trouvez également sur chaque conteneur poubelle.

CHIENS : les chiens, chats et autres ne sont admis que dans les emplacements et aux conditions suivantes :

- Ils soient en possession de toutes les vaccinations certifiées
- Ils n'accèdent pas à la plage, à la zone green beach, aux parcs de jeux, à la piscine et aux toilettes
- Ils soient TOUJOURS tenus en laisse
- Ils ne soient jamais laissés sans surveillance
- Ils soient portés hors du camping pour leurs besoins et **NON** dans les espaces de jeu destinés aux enfants et/ou les emplacements libres.

ENFANTS MINEURS : Les adultes sont à tout moment responsables du comportement de leurs enfants, qu'ils soient encore petits ou déjà adolescents.

Ceux-ci ne doivent en aucun cas perturber la tranquillité et la sécurité des autres hôtes du camping. Dans un tel cas, la direction se réserve le droit, au premier rappel à l'ordre, d'éloigner toute la famille du camping.

Les mineurs doivent toujours être accompagnés aux blocs sanitaires par une personne adulte et surveillés pendant la baignade au lac et l'utilisation des structures de divertissement.

Nous rappelons que les **enfants de moins de 12 ans doivent impérativement être accompagnés** à la piscine par une personne adulte, même s'ils savent nager parfaitement, et que cette personne assume l'entière responsabilité de leur comportement.

PISCINE : lire le règlement spécifique, nous vous rappelons que le port du bonnet de bain est obligatoire.

INTERDICTIONS

Il est strictement interdit de :

- Occuper un emplacement libre avec la voiture, même provisoirement, sous peine de devoir payer le coût de l'emplacement occupé sans préavis de la part de la direction
- Déverser de l'eau sale dans l'emplacement ou dans les bouches d'égout des rues parce qu'elles aboutissent directement dans le lac
- Déverser des liquides bouillants sur le terrain ou dans les bouches d'égout

- Stationner et laver les voitures, camping-cars et bateaux dans la zone Camper Service
- Circuler en voiture et/ou à moto dans le camping de 23h à 8h
- Jouer avec des ballons sur la plage et créer de véritables terrains de football
- Laisser des bateaux, barques, canoës et autres sur la plage.

VISITES : les clients devront toujours demander à la réception la permission de faire entrer des hôtes dans le camping.

Leur permanence est gratuite si elle dure une heure maximum, après quoi le tarif hôtes figurant dans le barème de prix (6 heures max.) sera appliqué.

Une pièce d'identité, qui restera à la réception pendant toute la durée de la visite, est absolument nécessaire. Les hôtes ne pourront pas quitter le camping après l'horaire de fermeture de la réception.

SILENCE : entre 23h et 8h, toutes les activités susceptibles de perturber la tranquillité des campeurs sont interdites : circuler en voiture/moto, allumer la radio/TV, parler à voix haute, jeter le verre dans les conteneurs. Par ailleurs, durant cette tranche horaire, les barrières d'entrée et de sortie du camping restent fermées. Veuillez de toute façon toujours éviter de faire du tapage, d'écouter de la musique à volume élevé, etc.

Le séjour dans notre camping comporte l'acceptation et le respect total de notre règlement interne.

Le personnel du camping est autorisé à le faire respecter dans sa totalité et à signaler à la Direction toute personne qui ne le respecterait pas.

Bien entendu, toute personne décidant consciemment, puisqu'elle doit le lire et le signer, de ne pas respecter ce règlement sera éloignée du camping.

Merci *LA DIRECTION*